



Montreuil,
Le 16 mars 2020

COMMUNIQUE

COVID-19 : les personnels administratifs sont ils immunisés de naissance ?

Le ministre de l'Education nationale a adressé ce week-end un courrier aux recteurs leur donnant de nouvelles instructions et consignes dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du Coronavirus. Seuls les personnels « absolument nécessaires » devraient être présents dans les services académiques et EPLE.

Dans une interview hier, le ministre Blanquer a tenté de rassurer. Rassurer qui ? A aucun moment, il n'a parlé des personnels administratifs et autres non-enseignants ! Les personnels administratifs sont les grands oubliés du ministre Blanquer encore une fois !

Le Premier ministre a annoncé samedi soir la fermeture des lieux recevant du public et qui sont non indispensables à la vie du pays. Il a invité les Français à n'utiliser les transports en commun que pour aller travailler et uniquement si la présence physique au travail est indispensable.

Pour le **SPASEEN-FO**, la continuité pédagogique et administrative n'est en rien indispensable. Seule la santé des personnels et des salariés est indispensable, c'est la première des urgences. On ne peut pas sacrifier les personnels !

Le **SPASEEN-FO** demande au ministre de permettre à tous les personnels qui le souhaitent de rester chez eux, et garantir qu'il n'y aura aucune pression.

A situation exceptionnelle, décisions exceptionnelles. Toutes les mesures imposées devront l'être en prenant en compte la gravité et l'urgence sanitaire de la situation de l'épidémie, mais surtout dans le respect des conditions de travail des personnels, notamment en ce qui concerne le télétravail.

Le **SPASEEN-FO** invite les personnels à le contacter en cas de difficultés liées à cette situation d'urgence.